

LANDAISES



NATECO ÉLEVAGE DE PRECISION

FOCUS LANDES P.5

TRANSMISSION INTRA-FAMILIALE D'UNE PROPRIÉTÉ VITICOLE

UNE APPROCHE
PSYCHO-ÉMOTIONNELLE

LE VIN EST UNE AFFAIRE DE FAMILLE ET DE PASSION.
UNE ÉTAPE CLÉ DE LA VIE DES PROPRIÉTÉS VITICOLES EST LEUR
TRANSMISSION, GAGE DE LEUR PÉRENNITÉ.



Par Christian
PRATI DIT HAURET
Professeur à l'IAE -
Université de Bordeaux

© Atelier Gallien

LES ENFANTS DOIVENT SE DÉTACHER DE LEURS PARENTS POUR DIRIGER LA PROPRIÉTÉ DE MANIÈRE AUTONOME ET RESPONSABLE

Lorsque le propriétaire d'une exploitation viticole atteint le dernier tiers de sa vie professionnelle, il est amené à s'interroger sur l'avenir de « sa » propriété. Concrètement, deux possibilités s'offrent à lui : soit il la vend, soit il la transmet aux différents membres de sa famille, à savoir le plus souvent ses enfants ou certains d'entre eux. Le plus souvent, l'attachement du dirigeant à la propriété viticole est très fort et son souhait le plus profond est qu'elle reste dans la famille. Or, réussir la transmission intrafamiliale d'une propriété viticole nécessite du temps, de la méthode et une intelligence « situationnelle ». La réussite est multidimensionnelle et doit être à la fois psycho-émotionnelle, économique, financière, juridique et fiscale. La colonne vertébrale de la réussite de la transmission doit être la recherche de l'équilibre et le respect de l'équité entre les héritiers. Une propriété viticole familiale est une organisation complexe car elle est un espace d'interactions entre trois univers : la famille, l'actionariat et la propriété en tant qu'entité économique.

À mon avis, il est opportun de constituer « un conseil de famille », composé de tous les individus apparentés par le sang, une dizaine d'années avant la date envisagée de la transmission. Le conseil de famille est l'équivalent d'un conseil d'administration comprenant principalement des membres de la famille, dont la mission est de gérer et de prendre des décisions efficaces dans l'intérêt de l'ensemble de ses membres. Les réunions du conseil de famille doivent être guidées par un esprit de transparence, de franchise et de responsabilité. Tout l'enjeu est donc de gérer de manière positive la dimension socio-émotionnelle qui influence de manière explicite et sous-jacente les relations. L'instauration d'un conseil de famille favorise des relations équilibrées et dédramatisées. Il permet la création d'un climat socio-émotionnel positif et constructif tout en

**IL EST OPPORTUN DE
CONSTITUER UN
« CONSEIL DE FAMILLE »**

dénouant les liens complexes qui se sont tissés entre l'entreprise et les membres de la famille. De manière concrète, lors de la transmission d'une propriété viticole, des réponses doivent être apportées à différentes questions : quelle est la date à laquelle le propriétaire-exploitant souhaite transmettre la propriété ? Le climat socio-émotionnel est-il serein et positif ? Enfin, une démarche rationnelle et structurée est-elle adoptée pour choisir l'héritier exploitant ?

Tout d'abord, il appartient au propriétaire exploitant de se positionner clairement sur sa date de sortie sachant qu'il est le plus souvent dirigeant, propriétaire, père ou mère de famille et la « colonne vertébrale » du groupe social familial. Bien que cela soit compliqué, il doit accepter de « mourir » professionnellement un jour pour passer la main, laisser les coudées franches à la nouvelle génération, mais également renaître individuellement en étant motivé par un nouveau projet stimulant et porteur de sens. Un exemple remarquable est celui de François Pinault, homme d'affaires breton et bâtisseur d'une multinationale du luxe. Très rapidement, il a transmis les rênes du groupe à son fils François-Henri et s'est réinventé dans le domaine de l'art. Ensuite, le climat socio-émotionnel de la transmission doit être positif : le père doit avoir réellement envie de transmettre la propriété viticole et le (ou les) enfant(s) doivent vraiment souhaiter continuer à construire et à perpétuer l'héritage culturel, économique et financier. Une nouvelle page du destin familial doit être écrite sachant que, comme l'a montré Sigmund Freud, le « pape » de la psychanalyse, les enfants doivent se détacher de leurs parents pour diriger la propriété de manière autonome et responsable. Ils ont besoin de « destituer » symboliquement les parents afin de pouvoir imprimer leur marque. Ainsi, se libérer des parents, c'est pour les enfants renoncer à toute demande à leur égard. La mise en place d'un conseil de famille permet d'éviter que l'avenir de la propriété viticole soit compromis par un conflit mal géré ou non résolu qui maintiendrait et alimenterait des relations destructrices au sein de la famille.

Enfin, sa mission sera notamment de choisir de manière collective l'héritier légitime de la propriété viticole. Tout l'enjeu est d'élire le membre de la famille le plus compé-

L'ÉMOTION « POSITIVE » DOIT ÊTRE VÉHICULÉE AU SEIN DE LA PROPRIÉTÉ AFIN DE LIBÉRER LES FORCES INNOVANTES À TOUS LES NIVEAUX

tent et le plus motivé pour poursuivre la « course économique ». L'heureux élu doit avoir envie de relever le défi et avoir précédemment acquis une légitimité professionnelle auprès des autres membres de la famille, mais également des salariés de l'entreprise qui doivent inconsciemment oublier « le nom » afin de reconnaître le talent et les compétences de l'heureux élu. Ce dernier doit éviter les sept péchés capitaux pour « véhiculer » les sept bonheurs cruciaux et vitaux à la pérennité de la propriété viticole familiale. Les sept péchés capitaux à éviter sont la paresse (ne pas travailler suffisamment, ne pas pérenniser l'activité, se comporter en héritier passif), l'avarice (capter toute la valeur financière et ne pas la partager avec les frères et sœurs, qui peuvent parfois rester associés du GFA, de la SCEA ou de la SAS), la colère (ne pas abuser de son pouvoir héréditaire, mais manager avec calme et maîtrise), l'envie (accepter la finitude de sa condition et de son entreprise et ne pas envier la situation perçue comme plus favorable mais toute relative des autres propriétaires), la gourmandise (rechercher l'excellence et avoir envie de produire un excellent vin, qui taquine les papilles les plus subtiles, en optimisant les ressources humaines, financières et organisationnelles de la propriété), la luxure (privilégier l'ascétisme et le recentrage sur l'essentiel) et l'orgueil (éviter le comportement de la grenouille qui veut être plus grosse que le bœuf et privilégier l'humilité et la culture du doute). Au contraire, les sept péchés capitaux peuvent être remplacés par les sept bonheurs cruciaux : le partage, l'échange, la communication, l'émotion, la passion, l'ambition et le développement. Le partage est celui de la valeur créée, entre les trois parties prenantes essentielles : le repreneur, les associés frères et sœurs sans oublier les salariés et cadres qui constituent des alliés et qui, par la mobilisation de leurs ressources et compétences, créent quotidiennement la valeur. L'échange permet de fluidifier la circulation d'informations aussi bien à l'intérieur de l'entreprise, mais également avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, banquiers, institutions). La communication est essentielle au niveau des relations inter-personnelles familiales mais également avec les salariés de la propriété viticole qui sont les dépositaires d'une partie de l'héritage et du capital culturel familial construit

au cours du temps à travers la succession des générations. La passion permettra de réinventer le modèle et de construire le projet viticole du XXI^e siècle en adéquation avec le comportement du consommateur et les évolutions socio-gustatives d'un marché mondialisé. L'ambition stimulera la nouvelle génération pour libérer ses forces créatrices afin de se réaliser professionnellement sans subir le poids de l'histoire et de la tradition familiale. Quant au développement, il peut s'exprimer par des stratégies de croissance externe construites soit sur des intégrations amont ou aval ou selon des logiques d'internationalisation. Au-delà de la dimension psycho-émotionnelle, il est absolument indispensable que le partage entre les enfants sous forme de donation ou de succession soit le plus équitable possible. Une rupture d'égalité lors du partage produit un effet désastreux sur les relations familiales. Il appartient donc au propriétaire exploitant de procéder à une évaluation en « juste valeur » et en valeur de marché. La propriété pourra être évaluée, soit selon la méthode de l'actif net réévalué (les terres et les stocks représentant les valeurs les plus importantes), soit selon la méthode complémentaire des cash flow futurs actualisés. Ce travail d'évaluation pourrait être réalisé par l'expert-comptable de la propriété. En fonction de la valeur globale du patrimoine, soit le propriétaire exploitant donne la totalité du patrimoine foncier (les terres) et l'exploitation (les plantations et le matériel) à celui des enfants qui prend la suite, soit les frères et les sœurs restent dans le capital mais, dans ce cas, il convient que l'enfant exploitant soit rémunéré à son juste mérite pour faire vivre et prospérer la propriété et donc assurer la conservation du capital financier de ses frères et sœurs. En dernier lieu, il convient de gérer et de prévoir très en amont les conséquences juridiques et fiscales de la donation ou de la succession (baux à long terme, pacte Dutreil, démembrement des titres, etc.). Les avocats et notaires seront à ce stade d'un grand conseil pour le propriétaire viticole.



INATECO ÉLEVAGE DE PRECISION



INATECO BY DUSSAU S'APPRÊTE À COMMERCIALISER SON ROBOT DE PAILLAGE SENTINEL. CET AUXILIAIRE D'ÉLEVAGE, DOUÉ D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, DEVRAIT PERMETTRE À L'ENTREPRISE LANDAISE DE MULTIPLIER PAR TROIS SON CHIFFRE D'AFFAIRES D'ICI 2022, TOUT EN FACILITANT LE QUOTIDIEN DES ÉLEVEURS.



Au sein de notre équipe, il y a plus d'ingénieur que d'ingénieurs », s'amuse Christian Dussau. Avec 40 brevets au compteur en 40 ans sur les machines distributrices d'aliments ou les robots de lavage, cet « inventeur de profession » s'apprête à commercialiser le robot pailleur Sentinel, porté par son bureau d'études Inateco, désormais installé au sein de l'agrocampus d'Agrolandes à Haut-Mauco. « Dans une agriculture française en pleine mutation, confrontée à des attentes sociétales fortes en matière de conditions d'élevage des animaux, l'idée de ce robot est de répondre aux normes de biosécurité et de bien-être animal, tout en améliorant les conditions de travail techniques et financières des éleveurs, en augmentant les marges », revendique le Landais.



« EN PLUS DE REMPLACER LES BRAS DE L'ÉLEVEUR, IL DEVIENT SES YEUX POUR MIEUX L'ALERTE »

L'engin pneumatique, 100% automatique est, en effet, doté de différents capteurs qui lui permettent de détecter les zones humides pour optimiser l'épandage de tous types de paillage. Résultat : une économie de temps supérieure à 60 % pour l'éleveur et une réduction du produit entre 30 % et 50 %. « Avec des technologies d'intelligence artificielle très matures en matière d'analyse des données captées à partir de la caméra 3D, en plus de remplacer les bras de l'éleveur, il devient ses yeux pour mieux l'alerter ». Autant d'atouts qui ont valu, en 2018, à son prototype une collection de trophées internationaux. Cette reconnaissance mondiale permet à la maison mère Dussau Distribution, basée à Pécorade, avec une équipe de 34 personnes et deux filiales à La Roche-Servières (Nantes) et à Montauban-de-Bretagne (Rennes), d'escompter passer de 5,5 millions à 8 millions d'euros de chiffre d'affaires dès 2020 pour atteindre 16 millions en 2022.

Le secret de l'innovation ? « L'avantage des non spécialistes, c'est d'aborder les questions sans a priori pour trouver des systèmes de rupture », énonce-t-il. Une démarche qui a permis à Dussau Distribution de devenir l'un des acteurs majeurs dans la fabrication de machines distributrices d'aliments, notamment pour la

production de foie gras, qui représentent aujourd'hui les deux-tiers de son activité, en France, en Espagne, au Canada et aux États-Unis.

MAINTENIR UNE EXPLOITATION AGRICOLE À TAILLE FAMILIALE

C'est en travaillant dans l'élevage de poulets label de son père, à Geaune, pendant ses études en gestion et techniques agricoles, que Christian Dussau a mis au point, dès 1976, sa première machine distributrice d'aliments pour simplifier et alléger la tâche de l'éleveur. « c'était dur de sortir le samedi après un travail de galérien », sourit-il. Son objectif n'a guère changé en observant la réticence des jeunes à reprendre une exploitation quand ils n'ont pas les outils adéquats ou pas les moyens de les acquérir. « D'autant plus que l'organisation évolue depuis quelques années. Auparavant, quand un éleveur partait à la retraite, il s'occupait de la surveillance des animaux. Aujourd'hui, il veut profiter de sa vie de retraité et c'est normal. Ce matériel permet de maintenir une exploitation agricole à taille familiale, où les producteurs auront la même qualité de vie que dans les autres métiers ».

Nelly BÉTAILLE

« ABORDER LES QUESTIONS SANS A PRIORI »

GRIPPE AVIAIRE

LE CLUSTER BIOSÉCURITÉ : UN VIVIER D'INGÉNIERIE

« Un important travail d'anticipation et de gestion de crise a été réalisé depuis les deux crises aviaires de 2016 et 2017, en appliquant les normes de désinfection, mais il faut poursuivre les recherches », souligne Christian Dussau. Au sein du cluster biosécurité basé au sein d'Agrolandes à Haut-Mauco, le bureau d'études Inateco se penche notamment sur un matériel destiné aux salles d'engraissement qui pourraient être désinfectées à 100 %, en préservant l'environnement et la sécurité des éleveurs. « Pour aller plus vite il faut être nombreux et pas forcément du même métier, regrouper des talents qui peuvent co-construire. Dans la mesure où les problématiques de nettoyage et de désinfection sont partagées par les fabricants et les transporteurs, ce lieu d'échange et de transfert de technologie devient indispensable ».



HIPPISME L'HIPPODROME DE MONT-DE-MARSAN FAIT PEAU NEUVE

La rénovation de l'hippodrome des Grands Pins à Mont-de-Marsan devrait être opérationnelle en mars 2020, comme prévu. À la place de l'ancien bâtiment qui abritait les guichets, le restaurant et la buvette, la nouvelle construction hébergera une salle de réception, un espace de restauration, un bar et un hall dédié aux paris. L'investissement estimé à 1,4 million d'euros est assuré par la Société des courses, soutenue par la ville et la Fédération des courses.

BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL COGITO'Z À DAX

Cogito'Z, le centre européen de psychologie intégrative qui vise à aborder les différentes dimensions de la personnalité (intellectuelle, cognitive, affective, émotionnelle, sociale, relationnelle...) vient d'ouvrir deux antennes Sud-Aquitaine, à Dax et Anglet. Sous la direction de Laurie Berdoyes, il regroupe cinq professionnelles (psychologues, sophrologue, coach scolaire...) et propose des programmes d'apaisement du stress au travail, des bilans de compétences et des dispositifs de soutien individuel ou collectif en entreprise... Créé en 2003 par Jeanne Siaud-Facchin, psychologue praticienne spécialisée dans le suivi des personnes à haut potentiel, le centre est aujourd'hui présent à Marseille, Paris, Lyon, Nantes, Reims, Genève, Londres et Bruxelles.

5 rue Paul-Lahargou - Dax - 05 58 97 10 46



CARNET

Thierry HAURE-MIRANDE est le nouveau président de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) Adour-Atlantique. Le PDG de l'entreprise paloise Aéroprotec, spécialisée dans le traitement des surfaces appliqué à l'aéronautique, succède à Ary Plagnol, directeur du site de Dassault aviation à Biarritz, appelé à de nouvelles fonctions au sein du groupe aéronautique français. L'UIMM Adour-Atlantique représente les entreprises de la métallurgie des Pyrénées-Atlantiques et du canton du Seignanx dans les Landes, soit 604 entreprises et 14 600 salarié(e)s.



CENTRE-BOURG MIMIZAN INVESTIT

Mimizan poursuit l'aménagement de son centre-ville. La troisième tranche de travaux porte sur la requalification de l'avenue de Bordeaux qui complètera celle de la place des Ormes, avec le réaménagement des trottoirs et la transformation en place de l'espace qui donne sur le jardin public. Une quatrième étape sera également lancée début 2020 pour relier les centres commerciaux de la place des Ormes et Jean-Monet. Elle doit donner lieu à la création de sept locaux commerciaux par un promoteur et de 30 places de stationnement. L'investissement global s'élève à 2,6 millions d'euros.



SELARL COUSSEAU - PERRAUDIN - GADOIS
Société d'avocats
42 cours du Maréchal Joffre
1er étage, n° 3, 40100 Dax

SCP MC AVOCATS
Société civile Professionnelle
au capital de 40 000 euros
Siège social : 15 Boulevard
Saint-Pierre, 40100 DAX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Dax (40) du 04 décembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Professionnelle. Dénomination sociale : **SCP MC AVOCATS**. Siège social : 15 Boulevard Saint-Pierre, 40100 Dax. Objet social : L'exercice en commun par ses membres de leur profession d'avocat, ainsi que la mise en commun et le partage des bénéfices. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Gérance : Madame Olivia Samantha Marie-Caroline MONGAY, demeurant à Dax (40100) 28 Rue Charles Bernadet et Madame Lucie Charlotte CHIMITS, demeurant à Dax (40100) 28 Rue Charles Bernadet. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément obtenu à l'unanimité des associés. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dax. Pour avis : La Gérance.

20AL00056

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 22/12/2019, il a été constituée une société dont les caractéristiques sont :

Dénomination : **SCI DES 4 MIMOSAS**
Siège social : 36 place de l'Orme 40600 Biscarrosse

Forme sociale : Société Civile Immobilière (SCI)

Objet : acquisition, construction, propriété ou copropriété, administration, mise en valeur et exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits, mobiliers et immobiliers, bâtis ou non bâtis. Réfection, rénovation, réhabilitation d'immeubles anciens, tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles. Exceptionnellement, vente, échange ou apports en Société des biens et droits.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 2.000 €

Gérant statutaire : M. Gabriel D'ANTIN-TOURNIER DE VAILLAC demeurant 36 place de l'Orme 40600 Biscarrosse

Cession des parts entre associés : pas d'agrément. Toutes autres cessions de parts nécessitent l'agrément des associés à la majorité représentant au moins les trois quarts du capital social.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour avis
20AL00065

Aux termes d'un acte SSP du 14/01/2020, il a été constituée une SARL au capital de 1.000 € dénommée **THE BEACH BREAK** présentant les caractéristiques suivantes : Siège social rue de la Bastide 40660 Molliets-et-Maâ. Objet : débit de boissons alcoolisés et non alcoolisés à emporter ou à consommer sur place, brasserie restaurant et toutes activités s'y rapportant. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dax. Cogérants : Mme Leigh ELLIS demeurant 31 Chemin de l'Eglise 33550 Lestiac-sur-Garonne et Mme June HUSE demeurant 233 Cours de l'Yser 33800 Bordeaux.
20AL00070

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
ZA la Carrère, 99 rue de la Cantère
40990 St-Vincent-de-Paul

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Tosse du 7 janvier 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **PIZZA BELLA**
Siège social : 17 route de St-Vincent 40230 Tosse

Objet social : achat et vente de tous produits d'épicerie fine, spécialités italiennes, charcuterie et charcuterie italienne, fromages et fromages italiens, produits laitiers, cafés, thés, chocolats, épices, articles et cadeaux pour la table, matériel de cuisine et tous autres produits connexes à consommer sur place ou à emporter. Torréfaction. Confection et vente, sur place et à emporter de tous produits en lien avec l'activité de traiteur, traiteur italien, pizzeria, pâtisserie. Organisation d'événements, de dégustations et de cours de cuisine. Petite restauration et restauration rapide sur place et à emporter avec vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées dans le cadre de la licence III. Exploitation de tous fonds de commerce en lien avec ces produits.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5.000 €

Gérance : Madame Laetitia JAURE-GUIBERRY épouse BELLEGARDE et Monsieur Patrick BELLEGARDE, demeurant ensemble à Saubion (40230) 1100 Route Départementale 112

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.
20AL00069

CREALINOX
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 14 Rue des Vire Vents
40460 Sanguinet
RCS Mont-De-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Sanguinet du 08 janvier 2020, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : **CREALINOX**
Siège social : 14 Rue des Vire Vents, 40460 Sanguinet

Objet social :
- tous travaux de chaudronnerie et de métallurgie

- la fabrication, la réparation et la pose de pièces métalliques pour bateaux de plaisance ou à usage professionnel

- travaux de polissage

- l'ameublement

- l'hivernage

Durée de la Société : 98 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 euros

Gérance :
Monsieur Philippe MONTEL, demeurant 40 Allée des Fougères 40460 Sanguinet,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Mont-De-Marsan.

Pour avis

La Gérance
20AL00073

MODIFICATIONS STATUTAIRES

FIDAL

31 avenue Jules Bastiat
BP 133, 40103 Dax Cedex

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/12/2019 de la société **CREAFLO** Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.622,45 € sise 871 route de Parentis 40600 Biscarrosse immatriculée au RCS Mont-de-Marsan 349 501 288, il a été décidé à compter du même jour la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée.

L'objet social, sa durée et son siège demeurant inchangés. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme

Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée

Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

Administration

Ancienne mention : Gérante Mme Marie-Christine MOREAU demeurant à Biscarrosse (40600) 239 allée du Com

Nouvelle mention : Présidente : Mme Marie-Christine MOREAU demeurant à Biscarrosse (40600) 239 allée du Com

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions ou transmission d'actions, sont soumises à l'agrément préalable de la société donné par décision collective extraordinaire des associés.

Mention sera faite au RCS : Mont-de-Marsan

Pour avis
20AL00027



SELAS D'AVOCAT C. DARGET

42 Cours du Maréchal Joffre
Résidence le Clos de l'Adour
40100 Dax
contact@cdarget-avocat.fr
Tél. : 05 58 43 76 61

ARGEO
Société d'exercice libéral à
responsabilité limitée
Géomètre-Expert
au capital de 100 000 euros
Siège social : 1 000 Avenue de
Terreblanque
40230 ST VINCENT DE
TYROSSE
481 772 937 RCS DAX

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

Aux termes d'une délibération en date du 06 Janvier 2020, l'associée unique a décidé de remplacer à compter de cette date :

- la dénomination sociale ancienne : « ARGEO »

- par la dénomination sociale nouvelle : « PREMIER PLAN »

Et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Le dépôt prévu par la loi sera effectué auprès du RCS de DAX.

Pour avis

La Gérance
20AL00029

SOLAIR EUROL au capital de 20.000 €. Siège social : 1245 Av de la Résistance 40990 Saint-Paul-lès-Dax 497 982 033 RCS Dax. Le 10/12/19 l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 155 rte du Bergeras 40180 Rivière-Saas-et-Gourby. Mention au RCS de Dax.
19AL03335

TERRAMAR
Société à Responsabilité
Limitée transformée en Société
par Actions Simplifiée
Au capital de 5.000 €
Siège social : 530 chemin de
Sarrebuck 40150 Angresse
RCS Dax 838 749 463

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 16 décembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 5.000 €.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Monsieur Raphaël SAINT ANDRE et Madame Crystelle SAINT ANDRE - NEBOUT, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de Société par Actions Simplifiée, la Société est dirigée par un Président

Président de la société : Monsieur Raphaël SAINT ANDRE demeurant 530 chemin de Sarrebuck 40150 Angresse

Pour avis, le Président
20AL00041

EARL DES DEUX FERMES
Société Civile
Au capital de 8.000 €
Siège social : 2565 route
d'Eugénie-les-Bains
40320 Classun
RCS Mont-de-Marsan
N° 438 487 084

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 01/12/2019, les associés de la société ont décidé à l'unanimité :

- La démission de son poste de gérant de M. Jean-Michel LALANNE, au 31/12/2019

- La nomination de M. Mathieu LALANNE, demeurant 1 impasse de Sarthoulet à Saint-Sever (40500) aux fonctions de gérant de la société, au 01/01/2020,

- La modification de la dénomination de la société en **LALANNE**, au 01/01/2020,

- La transformation de la société en Société Civile d'Exploitation Agricole, sans création d'un être moral nouveau, au 01/01/2020,

- Et l'adoption des nouveaux statuts de la société.

Pour avis, la Gérance
20AL00020

CURRENTS
SAS au capital de 2.000 €
Siège social : 13 rue David
Chabas 40130 Capbreton
RCS Dax 831 909 239

L'AGE du 29/06/2019 a pris acte de la démission de la société P&F INVEST de son mandat de Directeur général et nommé cette dernière en qualité de Président, en remplacement de M. Elliott FOURNIE, démissionnaire. Modification au RCS de Dax.
20AL00064

SPL TRANS-LANDES
49 route de la Cantère
ZA la Carrère
40990 St-Vincent-de-Paul

MODIFICATION DE PRÉSIDENCE ET COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de la SPL TRANS-LANDES a nommé Monsieur Renaud LAGRAVE Président du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration se compose comme suit :

Président : M. LAGRAVE Renaud
Directeur Général : M. CAZENEUVE Alain

Administrateurs : M. BENOIST Patrick, Mme BEYRIS Maryline, Mme BONJEAN Elisabeth, M. CHAHINE Hikmat, M. COU-TIERE Dominique, M. DROUIN André, M. DUDON Alain, Mme DUTOYA Emilie, M. DUVIGNAU André, M. GUILLOTEAU Eric, M. MINVIELLE Michel, Mme MOTOMAN Laurence, M. POMAREZ Serge, M. SAINT MARTIN Yves, M. SAUBION Jean-Claude, M. SORE Serge
20AL00031

EARL MAISONNAVE CAMET

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 47.055 €
Siège social : 15 route de Samadet 40320 Arboucave
RCS Mont-de-Marsan
410 238 901

MODIFICATIONS

La collectivité des associés de l'EARL MAISONNAVE CAMET réunis en AGE le 28/03/2019, a décidé de réduire le capital social de 39.055 € pour le ramener de 47.055 € à la somme de 8.000 €. Il est divisé en 800 parts de 10 € chacune, entièrement libérées.

Pour avis, la Gérance
20AL00007

AGROTIS
Société par Actions Simplifiée à associé unique
Au capital de 200.000 €
Siège social : route de Saint-Sever 40280 Haut-Mauco
RCS Mont-de-Marsan
820 114 932

Du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 09 décembre 2019, il résulte que M. Jacques GROISON, demeurant 7 place des Quinconces 33000 Bordeaux, a été nommé en qualité de Représentant Permanent, en remplacement de M. Régis FOURNIER. Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis
20AL00036

AUTO VITRAGE 40
SARL au capital de 15.000 €
Siège social : 113 Avenue Eloi Ducom 40000 Mont-de-Marsan
RCS Mont-de-Marsan
833 786 460

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/01/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 201 Rue Floché 40000 Mont-de-Marsan à compter du 01/01/2019. Modification au RCS de Mont-de-Marsan.
20AL00060



DABENS - KALCZYNSKI
Avocats Associés
Parc d'Activités, Jean Mermoz
235 rue Hélène Boucher
34170 Castelnaud le lez
Tél. : 04 67 42 19 10-Fax : 04 67 15 09 29

JM SPDM
SARL au capital de 500 €
Siège social : Centre Commercial Le Grand Moun ZA de Lubet
40280 Saint-Pierre-du-Mont
RCS Mont-de-Marsan
810 123 927

Suivant DAU du 03/09/2019, M. Christophe PLA demeurant 74 rue du Vermentino, 34980 Saint-Gely-du-Fesc, est nommé gérant à effet du même jour pour une durée indéterminée en remplacement de M. Jean-Michel ESTIVAL, démissionnaire.

Pour avis
20AL00052



SCP Emmanuelle LAFARGUE et Benoît HOURREGUE
Notaires Associés à Soustons
26 rue Jean Moulin

Suivant acte reçu par Maître Benoît HOURREGUE, Notaire Associé de la SCP «Emmanuelle LAFARGUE et Benoît HOURREGUE, Notaire Associés» titulaire d'un Office Notarial à Soustons (40140), 26 rue Jean Moulin, le 11 octobre 2018, il a été constaté le décès du gérant, Mme Françoise CHARRITTE épouse DUFFORT ; de la SCI CHARRITTE dont le siège social est 92 avenue des Rémouleurs 40150 Soorts-Hossegor, identifiée au SIREN sous le n° 383 360 195 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax, née à Paris 18ème arrondissement le 15 décembre 1951. De nationalité française est décédée à Bayonne (64100), le 24 juin 2013.

Pour avis, le Notaire
20AL00049

DSB
Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 €
Siège social : 144 rue des Artisans 40510 Seignosse
RCS Dax 834 108 482

AVIS DE DÉMISSION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Par décision du 9 décembre 2019, les associés ont entériné la démission du poste de Directeur Général de Monsieur Hervé CANCOUET à compter de ce jour.

Pour avis, le Représentant Légal
20AL00019

SCI DE LABOURDETTE
Société Civile Immobilière
Au capital de 153.363,71 €
Rte de Subehargues
40800 Aire-sur-l'Adour
RCS Mont-de-Marsan
340 223 312

Aux termes d'une Ordonnance en date du 28 mars 2019, rendue par le Président du Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan, la SELARL Julien ALLART, représentée par Maître Julien ALLART, demeurant au 20 rue Arnaud Detroyat 64100 Bayonne, a été désignée en qualité d'Administrateur Provisoire de la SCI DE LABOURDETTE. Formalités au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis
20AL00048



OFFICE NOTARIAL
L.GINESTA K.DUVIGNAC-
DELMAS C.GINESTA
40000 MONT DE MARSAN

SCP DES DOCTEURS MERLY, ROBERT DE SAINT VINCENT ET TENCER
CAPITAL 281 268,44€
2BIS RUE GAMBETTA 40510 SEIGNOSSE
SIREN 399 047 083 RCS DAX

CHANGEMENTS DE DÉNOMINATION ET CO-GÉRANCE

Aux termes de deux actes reçus par Me DUVIGNAC-DELMAS, le 29/11/2019 et le 20/12/2019, il a notamment été décidé la modification de la dénomination de la société : Ancienne dénomination : SCP DES DOCTEURS MERLY, ROBERT DE SAINT VINCENT ET TENCER. Nouvelle dénomination : Société Civile Professionnelle des Docteurs MERLY-ROBERT DE SAINT VINCENT-PEDESPAN. L'article 1.3 des statuts a été modifié en conséquence. La nomination en qualité de co-gérante pour une durée indéterminée de Mme Marie PEDESPAN-SALAGOITY, en remplacement de M. Dimitri VIVIER-TENCER, démissionnaire. L'article 3.2 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DAX. Pour avis
20AL00054

TERRAMEA
Société Civile en cours de transformation en Société par Actions Simplifiée
Au capital de 62 780 €
Siège social : 71 allée de la Fontaine, Lieudit Matery 40390 Biaudos
RCS Dax 538 476 201

Suivant délibération en date du 15 novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Le capital reste fixé à la somme de 62.780 €, divisé en 3.139 actions de 20 € chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

M. Jean Pascal DESSIS, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme, la Société est présidée par M. Jean Pascal DESSIS, demeurant 71 allée de la Fontaine Lieu dit Matery 40390 Biaudos.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Pour avis, la Gérance
20AL00061

GROUPEMENT FORESTIER LEMEE
Forme Société civile
Capital social : 465.000 €
lieudit « Les Bruyères », Chemin Vicinal n° 2, 40120 Maillères
RCS Mont-de-Marsan
752 050 898

Aux termes d'une AGE en date du 23 décembre 2019, les associés ont décidé de transférer le siège social à compter du 01 novembre 2019 de Maillères (40120), lieudit Les Bruyères, Chemin Vicinal n°2, à 7 impasse d'Argence, Mont-de-Marsan (40000).

Pour avis et mention
20AL00072

CLUB OMNISPORTS UNION SPORTIVE GRENAIDOISE

Mairie
40270 Grenade-sur-l'Adour

UNION SPORTIVE GRENAIDOISE RUGBY
59 rue du Casse
40270 Grenade-sur-l'Adour

PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

Les difficultés rencontrées pour faire fonctionner à nouveau l'omnisports, notamment par manque de bénévoles, nous conduisent à évoluer au sein d'une Association indépendante.

L'Association Union Sportive Grenadoise Rugby a été créée le 19 septembre 2019 sous le n° W402008693.

Nous demandons le transfert des actifs de la section Rugby au sein de l'Omnisports Union Sportive Grenadoise à l'Association Union Sportive Grenadoise Rugby, ce transfert étant constitué par :

- Le n° d'affiliation à la Fédération Française de Rugby (4485A)

- Les couleurs « Bleu et Blanc » de nos équipements

- L'ensemble des bâtiments rénovés à usage de siège (salle de réception, bureaux, dépôt matériel et maillots) sis au 59 rue du Casse 40270 Grenade-sur-l'Adour acquis par la Section Rugby sur ses fonds propres suivant acte du 21 décembre 1984 établi par devant Notaire, Maître FAURIE, Notaire à Grenade-sur-l'Adour.

Aucun passif n'est connu à ce jour.

Le Président Omnisports, Michel HIGUE

Le Président USGR, Michel RECHEDE
20AL00076



VISION INVEST 40
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 30.000 €
Siège social : 14 Rue des Vire Vents 40460 Sanguinet
RCS Mont de Marsan
821 923 638

L'associé unique en date et à effet du 06/12/2019 a décidé de transférer le siège social au 23 lotissement des 3 Poiriers 97215 Rivière-Salée, Martinique. Les statuts ont été modifiés. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Fort-de-France.
20AL00058

BUREAU C AU CARRE
SAS au capital de 1.000 €
Siège social : 20 bis rue Gabriel Peri 31000 Toulouse
RCS Toulouse 820 977 098

TRANSFERT SIÈGE

D'un procès-verbal de l'associée unique et Président en date et à compter du 17.12.2019, il résulte que le siège social est transféré, de Toulouse (31000) 20 bis rue Gabriel Peri, à 14 route d'Escource à Mimizan (40200). Président : Mme Céline COLIN domiciliée 14 route d'Escource à Mimizan (40200). Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Représentant Légal
20AL00057

RELOOKING CONCEPT
Société à responsabilité limitée
à associé unique
Capital social : 5.000 €
Siège Social : 6 Ter, rue Saint-Vincent 40100 Dax
RCS Dax 525 359 006

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'associée unique en date du 12 décembre 2019, a décidé la dissolution anticipée de la société au 30 décembre 2019 et sa mise en liquidation amiable.

A été nommé liquidateur, Madame Coralie THEUX, demeurant 4 rue des Hautes Rives 40100 Dax, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé à : 6 Ter, rue Saint-Vincent 40100 Dax, siège de la liquidation

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax. Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis
20AL00051

**SARLU WORLD WIDE
AERO CONSULTING**
Société en liquidation
Au capital de 7.500 €
Siège Social : 4 Allée St-Germain 40510 Seignosse
RCS Dax 482 595 329

L'AG de clôture de la liquidation de cette société a été tenue le 10/12/2019. Elle a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. LEMARQUIS de son mandat de Liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter de la date précitée. Les comptes du liquidateur seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Le Liquidateur
20AL00078

MAISONS DE SOPHIE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 €
Siège social : 439 chemin du Cam Neou 40460 Sanguinet
RCS Mont-de-Marsan
802 295 824

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes des décisions du 31 décembre 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation. Il a nommé comme Liquidateur Madame Sophie DUSSOUL demeurant 439 chemin du Cam Neou 40460 Sanguinet, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé chez Madame Sophie DUSSOUL 439 chemin du Cam Neou 40460 Sanguinet, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.
20AL00084

SAS CASTAGNOS
Société par Actions Simplifiée
en liquidation
Au capital de 1.000 €
Siège social : 667 route du Luy
40700 Morganx
Siège de liquidation : 667 route
du Luy 40700 Morganx
RCS Mont-de-Marsan
818 962 425

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 30/11/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/11/2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

M. Bernard CASTAGNOS demeurant 667 route du Luy 40700 Morganx, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 667 route du Luy 40700 Morganx. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de Mont-de-Marsan, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur
20AL00004

SAS CASTAGNOS
Société par Actions Simplifiée
en liquidation
Au capital de 1.000 €
Siège social : 667 route du Luy
40700 Morganx
Siège de liquidation : 667 route
du Luy 40700 Morganx
RCS Mont-de-Marsan
818 962 425

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 30/11/2019 au 667 route du Luy 40700 Morganx, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Bernard CASTAGNOS demeurant 667 route du Luy 40700 Morganx, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du TC de Mont-de-Marsan, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le Liquidateur
20AL00005

COFIDEN
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 346.253 €
En liquidation
Siège social : 1690 route
du Bécut 40090 Cère
RCS Mont-de-Marsan
478 564 024

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 décembre 2019 au siège social de la société a approuvé les comptes définitifs de liquidation et déchargé Mr Michel DENOUAL, de son mandat de liquidateur, a donné à ce dernier quitus entier, définitif et sans réserve de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation en date du 31 décembre 2019.

Les comptes définitifs établis par le liquidateur seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont de Marsan.

Pour avis,
20AL00022

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
980 av Eloui Ducom
40000 Mont-de-Marsan

ANA CONNEXION
SARL au capital de 1.000 €
Siège social :
34 rue des Palombes
40000 Mont-de-Marsan
RCS Mont-de-Marsan
852 398 536

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE VOLONTAIRE

L'associée unique en date du 30 décembre 2019 a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société, à compter du même jour, et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel.

A été nommée comme liquidateur, Mme Thyfen DRILHOLE demeurant 34 rue des Palombes 40000 Mont-de-Marsan avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.
20AL00014

EARL LALANNE
Société Civile
Au capital de 8.000 €
Siège social : 2565 route
d'Eugénie-les-Bains
40320 Classun
RCS Mont-de-Marsan
N° 438 768 731

Aux termes d'une délibération en date du 01/12/2019, les associés de l'EARL LALANNE ont décidé la dissolution anticipée sans poursuite d'activité de la société à compter du 31/12/2019 et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Jean Michel LALANNE demeurant 2565 route d'Eugénie-les-Bains à Classun (40320), et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social de la société, 2565 route d'Eugénie-les-Bains à Classun (40320). Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Liquidateur
20AL00021

SARL LOUEVA
SARL en liquidation
Au capital social de 2.000 €
Siège social : 920 allée de la
Palue 40260 Taller
Siège de la liquidation : 920
allée de la Palu 40260 Taller
RCS Dax 750 960 700

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision du 30 avril 2019 l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé M. Nigel FAGG de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Pour avis, le Liquidateur
20AL00055

AB KINE
Société Civile de Moyens en
liquidation
Au capital de 1.000 €
Siège social : 33 route de
Canarin 40100 Dax
Siège de liquidation : 33 route
de Canarin 40100 Dax
RCS Dax 810 695 767

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 6 décembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Vincent DULON demeurant 28 rue Alfred de Vigny 40100 Dax, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 33 route de Canarin 40100 Dax. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le Liquidateur
20AL00028

**SOCIETE DE
PRODUCTION DE PAINS
DU SUD OUEST «SPPSO»**
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 €
En liquidation
584 Avenue du Maréchal Foch
40000 Mont-de-Marsan
RCS Mont-de-Marsan
B 754 077 360

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 décembre 2019 au siège social de la société a approuvé les comptes définitifs de liquidation et déchargé Mr Michel DENOUAL, de son mandat de liquidateur, a donné à ce dernier quitus entier, définitif et sans réserve de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation en date du 31 décembre 2019.

Les comptes définitifs établis par le liquidateur seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont de Marsan.

Pour avis,
20AL00023

In Extenso

BASQUE BEARN
Agence de Salies-de-Béarn
3 cours Jardin Public
64270 Salies-de-Béarn

ACQS PHOTO
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7.625 €
Siège social : boulevard des
Sports, Centre Commercial
Carrefour 40100 Dax
RCS Dax 387 913 684

Aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
20AL00042

SCI ATLANTIQUE
Société Civile Immobilière
en liquidation
Au capital de 114.336,76 €
Siège social et de liquidation :
17 avenue Julian Grimau
40220 Tarnos
RCS Dax 399 235 399

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE réunie le 30/11/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/11/2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur DESTOMBES Guy demeurant 17 Avenue Julian Grimau 40220 Tarnos, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 17 Avenue Julian Grimau 40220 Tarnos. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le Liquidateur
20AL00038

LA PORTE DES LANDES
SARL au capital de 7.500 €
Siège social : Le Grand Hôtel
Lapeyrate 40240 Losse
RCS Mont-de-Marsan
449 472 059

Par Assemblée Générale Extraordinaire, l'associée unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2019, la dissolution anticipée de la SARL LA PORTE DES LANDES à compter du 1er janvier 2020.

Elle a nommé en qualité de liquidatrice Madame Josiane JOUAN demeurant Le Grand Hôtel Lapeyrate 40240 Losse, à compter de la même date. La gérance assumée par Madame Josiane JOUAN a pris fin le 31 décembre 2019.

Le siège de la liquidation est fixé Le Grand Hôtel Lapeyrate 40240 Losse, qui sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis et mention, le liquidateur
20AL00043

SCI AQUITANIA
Société Civile Immobilière
en liquidation
Au capital de 3.048,98 €
Siège social : 7 Bis Place Jean-Jaurès 40000 Mont-de-Marsan
RCS Mont-de-Marsan
321 436 172

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 2019, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et prononcé la clôture de la liquidation à compter dudit jour. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés, et la société sera radiée du registre.

Pour avis, le Liquidateur
20AL00011

SCEA DU POURGAT
Société Civile d'Exploitation
Agriculture
au capital de 1.500 €
Siège : 26 lotissement "Bégué"
40700 Hagetmau
RCS Mont-de-Marsan
531 894 293

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 29.12.2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à effet au 31.12.2019.

L'assemblée générale a nommé comme Liquidateur M. PASSICOUSSET Daniel, demeurant au 26 lotissement "Bégué" 40700 HAGETMAU, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 26 lotissement "Bégué" 40700 HAGETMAU, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe Tribunal de Commerce de MONT DE MARSAN.

Mention sera faite au RCS de MONT DE MARSAN.

Pour avis
20AL00067

EARL LES SOURCES DE SENDU

Exploitation Agricole à
Responsabilité Limitée
Au capital de 45.000 €
Siège : 1470 route des Pyrénées
40700 Horsarrieu
RCS Mont-de-Marsan
422 679 613

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 30.12.2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à effet au 31.12.2019.

L'assemblée générale a nommé comme Liquidateur M. PASSICOUSSET Daniel, demeurant au 26 lotissement "Bégué" 40700 HAGETMAU, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 1470 route des Pyrénées 40700 HORSARRIEU, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe Tribunal de Commerce de MONT DE MARSAN.

Mention sera faite au RCS de MONT DE MARSAN.

Pour avis
20AL00068

DISSOLUTION

Aux termes d'une AGE du 25 septembre 2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la SARL CG PROMOTIONS, au capital de 5.000 €, ayant son siège social à Mont-de-Marsan (40000), 170 rue Jules Ferry, RCS Mont-de-Marsan 538 622 598 à compter du même jour. Madame Caroline GAILLAGUET domiciliée 170 rue Jules Ferry 40000 Mont-de-Marsan a été nommée liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé 170 rue Jules Ferry à Mont-de-Marsan. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

20AL00034

DISSOLUTION

Aux termes d'une AGE du 25 septembre 2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la SCI RC INVEST, au capital de 10.000 €, ayant son siège social à Mont-de-Marsan, 170 rue Jules Ferry, RCS Mont-de-Marsan 821 077 872 à compter du même jour. Monsieur Renaud CHAVAL domicilié 170 rue Jules Ferry 40000 Mont-de-Marsan a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé 170 rue Jules Ferry à Mont-de-Marsan. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de MONT-de-Marsan.

20AL00033

SCI CAP-LAND SCI au capital de 3 048,48 € Siège social Immeuble Horizon boulevard François Mitterrand 40130 Capbreton 339 592 388 RCS Dax. Suivant assemblée générale extraordinaire du 11/12/2019 il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 11/12/2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. A été nommé liquidateur M. DEFACQUE Jean-Philippe demeurant 21 rue Pasteur 76260 EU. Le siège de la liquidation est fixé au 21 rue Pasteur 76260 EU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

20AL00050

FONDS DE COMMERCE

Mes Isabelle BONNADEL
Jean DARMUZEY Paul NOEL
Notaires Associés
190 rue Jules Ferry, BP 60094
40601 Biscarrosse Cedex

CESSION FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Jean DARMUZEY, notaire associé à Biscarrosse (Landes), 190 rue Jules Ferry, le 27 décembre 2019, enregistré à Mont-de-Marsan, le 8 janvier 2020, Référence 2020 N 14, a été cédé par :

La Société dénommée **MATAPALO**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 210.000 €, dont le siège est à Biscarrosse (40600), 511 avenue de la Plage, identifiée au SIREN sous le numéro 808 022 263 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan à la Société dénommée **TORTUGA**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 €, dont le siège est à Biscarrosse (40600), 511 avenue de la Plage, identifiée au SIREN sous le numéro 879 753 192 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

Le fonds de commerce de restaurant, sis à Biscarrosse (40160), 511 avenue de la Plage, lui appartenant, connu sous le nom commercial L'ARCHIPEL, et pour lequel le cédant est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan, sous le numéro 412 932 964. Le cessionnaire est propriétaire du fonds cédé à compter de ce jour et en a la jouissance par la prise de possession réelle et effective à compter de ce même jour.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de trois cent mille euros (300.000 €), s'appliquant aux éléments incorporels pour deux cent quarante-cinq mille euros (245.000 €) et au matériel pour cinquante-cinq mille euros (55.000 €).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire
20AL00080

LES ANNONCES LANDAISES

ET LA VOIX DES LANDES RÉUNIES

Hebdomadaire créé en 1944
Édité par COMPO-ECHOS
SARL au capital de 50 000 €
Siège social : 108 rue
Fondaudège
33000 Bordeaux
Bureaux landais :
12 rue du IV Septembre
40000 Mont-de-Marsan
120 av. Georges Clemenceau
40100 Dax

Président honoraire :
Jean-Louis **DUMOLIA**

Directeur de publication :
Guillaume **LALAU**

Responsable des opérations :
Nicolas **THOMASSET**

Directeur artistique :
David **PEYS**

Maquettistes :
Noëlle **SANZ** & Sarah **ALBERT**
Jocelyne **ROSSIGNOL**

Rédaction :
Nelly **BÉTAILLE**

Service Annonces légales
et abonnement :
Liliane **DORRER**
Christine **SABOURIN**

Direction financière et
administrative : Katia **DE
STEFANO**

Service comptabilité :
Élodie **VIGNEAU**

Service commercial annonces
légales : Anthony **BLUTEAU**
Cathy **DARTHENUCCQ**

PUBLICITÉ

Responsable commerciale :
Hamida **BETRICHE**

Assistante commerciale :
Charlotte **LAURENT**

Tél. 07 85 39 64 49

Dépôt légal à parution
Hebdomadaire - Parution le
samedi

Impression : **ROTIMPRES** (Girona)

Commission paritaire
n° 0623 I 83288
ISSN 1270-704X

Prix de vente : 1,30 €

Abonnement annuel : 35 €

Membre de RésoHebdoEco

Film de routage certifié
50 % Biomasse





SCP Olivier DARMAILLACQ & Philippe DUCASSE
Notaires Associés à Soustons

Suivant acte reçu par Maître Philippe DUCASSE, le trentième décembre deux mille dix-neuf enregistré au SPFE de Mont-de-Marsan le 7 Janvier 2020 Dossier 2020 739 référence 2020 N 00011

Monsieur Jacques Antoine Paul **GARCIA** époux de Madame Patricia FRANCOIS demeurant à Seignosse (40510 Landes) 12 avenue des Tuys, Pignada A, a cédé à La Société dénommée **CYCLE LANDES**, Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 1.000 € ayant son siège social à Moliets-et-Maâ (40660 Landes) Centre commercial les Gourbets - Rue de la bastide identifiée sous le numéro SIREN 802 949 867 RCS Dax.

Un fonds de commerce de location de vélos connu sous le nom de COTE OUEST situé et exploité à Seignosse (40510) 5 Place Victor gentille - Résidence Les Etangs.

Prix : cinquante cinq mille euros (55.000 €) s'appliquant savoir aux éléments incorporels pour cinquante trois mille euros (53.000 €) et aux éléments corporels pour deux mille euros (2.000 €)

Prixe de possession à compter de ce jour.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître DUCASSE, notaire à Soustons, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales.

Pour insertion, Me DUCASSE
20AL00086



S. DEKENS - T.J.S.O.
Cabinet d'Avocat
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte sous seing privé en date du 23 décembre 2019 à Mont-de-Marsan, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Mont-de-Marsan, le 30 décembre 2019, Dossier 2019 00096739, référence 4004P01 2019 A 03427,

La **SOCIÉTÉ NOUVELLE DE L'AUBERGE DU LAVOIR**, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.500 € dont le siège social est sis 21 rue de l'Arial 40110 Garrosse et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le N° 532 207 776, a vendu à la société **ZELIC-ORECCHIONI**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000 € dont le siège social est sis 21 rue de l'Arial 40110 Morcenx-la-Nouvelle et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le N° 879 388 510,

Un fonds de commerce de restaurant exploité au 21 rue de l'Arial, Garrosse 40110 Morcenx-la-Nouvelle (40),

Moyennant le prix de 140.000 €.

Les oppositions seront reçues au Cabinet d'avocat S. DEKENS - T.J.S.O. sis 4 allée Claude Mora 40000 Mont-de-Marsan dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales.

Pour insertion
20AL00037

RÉGIMES MATRIMONIAUX



SELARL DASSY-POULHIER & SOULE-THOLY
Notaires associés
1 rue Edmond Sée
64100 Bayonne

AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sabine BORIS, Notaire à Bayonne, le 31 décembre 2019, Etude 64022,

Monsieur Laurent Pierre **MOINE**, Pompier, et Madame Hélène **VAN-POUCKE**, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Tarnos (40220) 11 impasse des Lys.

Monsieur est né à La Tronche (38700) le 26 octobre 1967, Madame est née à Neuilly-sur-Seine (92200) le 7 mars 1966.

Mariés à la mairie de Montreuil (93100) le 9 mars 1996 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Pierre AMALVY, notaire à Nice, le 16 janvier 1996.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité Française. Madame est de nationalité Française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Ont convenu de maintenir pour base de leur union le régime de la séparation de biens et de lui adjoindre une société d'acquêts.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Maître Sabine BORIS, Notaire à Bayonne.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de cette modification de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour insertion
20AL00009



SELARL BERNARD-DELAGE-RECONDO
Notaires associés
8 boulevard Armand Fallières
47170 Mézin

AMÉNAGEMENT DU RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître François BERNARD, Notaire à Mézin (47170), 8 boulevard Armand Fallières, le 27 décembre 2019, Monsieur Jacques **DUBOUCH**, employé, et Madame Catherine Anne-Marie **DUFOURC**, agent administratif, son épouse, demeurant ensemble à Rimbez-et-Baudiets (40310) Bouabe. Monsieur est né à Gueyze (47170) le 21.06.1960 et Madame est née à Castelnaud-d'Auzan-Labarrère (32440) le 07.01.1964. Mariés à la mairie de Gueyze (47170) le 13.08.1988 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification ont décidé d'aménager leur régime matrimonial en effectuant un apport immobilier d'un bien propre appartenant à M. Jacques DUBOUCH.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

20AL00003



OFFICE NOTARIAL CHALOSSE
40700 HAGETMAU

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître ALAIN LABORDE, Notaire à HAGETMAU (Landes), CRPCEN 40039, le 30 décembre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Marc Gilbert **DECES**, agriculteur, et Madame Mauricette **DISCAZEAUX**, agricultrice, son épouse, demeurant ensemble à SAMADET (40320) 1005 chemin de Mignonet.

Monsieur est né à SAMADET (40320) le 2 avril 1949,

Madame est née à CASTETS (40260) le 30 septembre 1953.

Mariés à la mairie de SAMADET (40320) le 13 avril 1973 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire
20AL00083



OFFICE NOTARIAL CHALOSSE
40700 HAGETMAU

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Nicolas ROBIN, Notaire à HAGETMAU (Landes), CRPCEN 40039, le 30 décembre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Michel **MOMEN**, entrepreneur de maçonnerie en retraite et Madame Marie-Thérèse **HOURTIN**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à CASTELNAU CHALOSSE (40360) 495 route d'Arzague.

Monsieur est né à MIMBASTE (40350) le 10 avril 1946,

Madame est née à CASTELNAU CHALOSSE (40360) le 14 octobre 1950.

Mariés à la mairie de CASTELNAU CHALOSSE (40360) le 26 mai 1973 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire
20AL00079



SCP François PETGES & Stéphane PETGES
Notaires Associés
230 rue du Juston
40260 Castets-des-Landes

M. Bernard Christian **DHAUSSY**, en invalidité, né à Pau (64000), le 03 mars 1958 et Mme Eveline Pierrette **DARRORT**, en invalidité, son épouse, née à Leren (64270), le 09 novembre 1957, demeurant ensemble à Bénèsse-Mareme (40230), 140 rue du Jardin, mariés à la Mairie de Pau (64000), le 01 août 1980, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la Communauté Universelle avec, sur option du conjoint survivant, attribution intégrale au profit de ce dernier.

L'acte a été reçu par Me François PETGES, Notaire à Castets, le 27 décembre 2019.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me François PETGES, Notaire à Castets, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le Juge aux Affaires Familiales du Tribunal de Grande Instance compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil.

Me François PETGES
20AL00026



OFFICE NOTARIAL CHALOSSE
40700 HAGETMAU

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Nicolas ROBIN, Notaire à HAGETMAU (Landes), CRPCEN 40039, le 30 décembre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur François Marie Thierry **BE-TRIA**, retraité, et Madame Arlette **BATS**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à SOUSTONS (40140) 1129 route de Maroye.

Monsieur est né à TALENCE (33400) le 17 septembre 1947,

Madame est née à SOUSTONS (40140) le 17 juin 1952.

Mariés à la mairie de SOORTS-HOS-SEGOR (40150) le 17 octobre 1981 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Albert LAFARGUE, notaire à SOUSTONS (40140), le 25 septembre 1981.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.
20AL00082

ENVOIS EN POSSESSION



Me François PETGES
Notaires
230 rue du Juston
40260 Castets-des-Landes

AVIS DE DÉPÔT DE TESTAMENT DÉLAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 10 novembre 2017, **Monsieur Nicolas Jean-Pierre François FERNANDEZ**, né à Avignon, le 31 juillet 1977, demeurant à Saint-Julien-en-Born (40170), 141 rue du Pont Blanc, célibataire, décédé à Saint-Julien-en-Born (40170), le 25 décembre 2019, a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me François PETGES, suivant procès-verbal en date du 03 janvier 2020, dont une copie authentique a été adressée au Tribunal de Grande instance de Dax (40100).

Les oppositions sont à former en l'étude de Me François PETGES et Stéphane PETGES, Notaires associés à Castets (40260), 230 rue de Juston, référence CRPCEN : 40024, notaire déposant.

En cas d'opposition, le légataire universel sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

20AL00016

RECTIFICATIFS

ADDITIF

A l'annonce n° 19AL02339 parue le 07/12/2019, concernant la **SCI PARF**, il y a lieu de rajouter : "M. François RAYMOND est nommé en qualité de gérant en remplacement de M. Robert RAYMOND décédé".

20AL00046

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN

En application de l'article R.643-6 du code de commerce, l'état de collocation de la procédure de **M. CUONZO Patrick** 40310 Gabarret N° R.C.S. 388 207 607 a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan. Les contestations seront recevables auprès du juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de Mont-de-Marsan dans le délai de 30 jours à compter de la date de publication au BODACC.

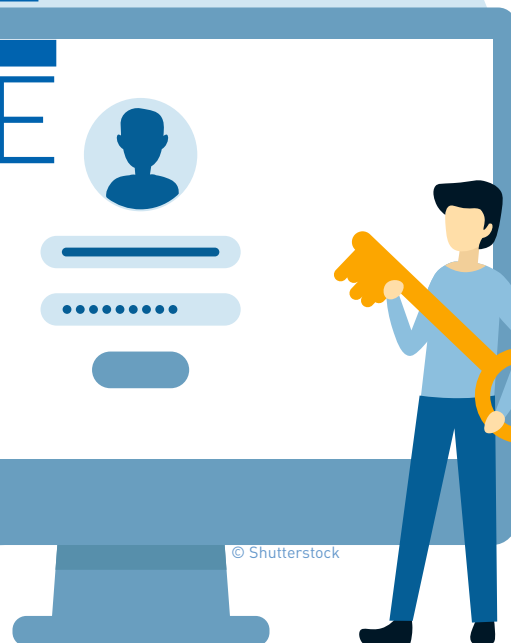
20400019-12

En application de l'article R.643-6 du Code de commerce, l'état de collocation de la procédure de **M. LABAT Jacques** 40170 Saint-Julien-en-Born, N° RM 330 662 545. A été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan. Les contestations seront recevables auprès du juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de Mont-de-Marsan dans le délai de 30 jours à compter de la date de publication au BODACC.

20400020-12

EN LIGNE ON CHANGE DE MOTS DE PASSE

OUTIL NUMÉRO UN
DE LA SÉCURITÉ EN LIGNE :
LE MOT DE PASSE.
ON VOUS DIT TOUT POUR
(TENTER DE) PARER AUX
CYBERATTAQUES EN 2020.



© Shutterstock

« 1 23456 », « azerty », ça vous dit quelque chose ? Si vous les utilisez comme mots de passe de vos différents accès numériques, oubliez-les illico, et modifiez-les rapidement. Ils figurent en tête du palmarès des sésames les plus couramment utilisés sur le Web en 2019, publié par l'éditeur de logiciels SplashData.

SY COLLER POUR

Éviter que votre compte de streaming ne révèle vos informations bancaires, que votre adresse de courrier électronique ne se mette à délivrer des messages à votre insu, que vos programmes de récompenses ne permettent de déduire vos habitudes d'achats et votre adresse, ou que votre profil Facebook ne révèle tous vos petits secrets réservés à vos amis...

COMMENCER PAR

Le mot de passe de votre boîte mail dans laquelle se trouvent tous les messages de réinitialisation des mots de passe de vos comptes.

ÉVITER

De manière générale, les noms communs, noms propres et les verbes. Et plus particulièrement le prénom de votre enfant, votre date de naissance, les références à votre sport ou à votre groupe de musique favori... Bref, toutes les informations personnelles faciles à dénicher sur les réseaux sociaux.

À savoir : les mots de passe par défaut proposés par de nombreux services sont souvent connus des cybercriminels. Il est préférable de les remplacer rapidement par votre propre version.

OPTER POUR

L'utilisation d'un mot de passe distinct pour chaque accès numérique.

Pour chacun : 12 signes au moins comprenant des majuscules et des minuscules, des caractères spéciaux et des chiffres. Choisissez, par exemple, trois mots au hasard auxquels vous ajoutez des chiffres, majuscules et caractères spéciaux à des endroits que vous pouvez retenir.

Comme vous ne disposez pas forcément d'un coffre-fort pour protéger la liste de vos mots de passe des regards indiscrets, vous pouvez investir dans un gestionnaire de mots de passe. Ces applications payantes pour ordinateurs, smartphones et tablettes sont sécurisées et retiennent tous vos mots de passe à votre place. Il ne restera plus qu'à vous souvenir DU mot de passe pour y accéder.

N. B.

TECHNIQUES DE HACKERS

Les hackers se servent allègrement dans une base de données de 5 millions de mots de passe les plus utilisés ou faciles à déterminer, élaborée par les cybercriminels eux-mêmes.

Une autre technique d'attaque, appelée « force brute » consiste à tester via des ordinateurs toutes les combinaisons possibles de caractères, à raison de dizaines de milliers par seconde.